

Province de Québec
Municipalité de Hope Town

**AVIS PUBLIC
D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-10
MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 2011.09.100B « RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE LA
MUNICIPALITÉ DE HOPE TOWN**

À TOUTES LES PERSONNES HABLES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE HOPE TOWN

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée :

QUE le Conseil municipal, à la suite de l'adoption, par la résolution numéro 033-2026 à la séance ordinaire du 4 mars 2026, du projet de Règlement numéro 2026-10 modifiant le Règlement de zonage de la municipalité de Hope Town, tiendra une assemblée publique de consultation le 30 mars 2026 à compter de 19 h 30, à la salle municipale et ce, en conformité de la Loi ;

QUE ce projet de règlement a pour objets et conséquences d'ajouter les plans « Carte 22A03-050-0206 (Hope Town), Carte 22A03-050-0306 (Gignac) et Carte 22A03-050-0307 (Saint-Godefroi) » à l'Annexe B « Cartographie et cadre normatif afférents au contrôle de l'érosion dans les secteurs à risque d'érosion en bordure du littoral de la baie des Chaleurs » et abroger la cartographie existante « Évolution du littoral et unités géomorphologiques – municipalité de Hope Town ».

De remplacer le plan numéro IEFO-2008-25 « Cartographie afférente à la réglementation relative au contrôle des nouvelles installations d'élevage à forte charge d'odeur » par le plan numéro IEFO-2022.1-25 « Cartographie afférente à la réglementation relative au contrôle des nouvelles installations d'élevage à forte charge d'odeur » à l'Annexe C « Les paramètres pour l'application des distances séparatrices relatives aux installations d'élevage » ainsi que tous les numéros de plan « IEFO-2008-25 » par « IEFO-2022.1-25 » dans le libellé du texte.

De remplacer le plan numéro TI-2008-08.11 « Territoires d'intérêt, contraintes et infrastructures du territoire de la municipalité de Hope Town » par le plan numéro TI-2016-08.11 « Territoires d'intérêt, contraintes et infrastructures du territoire de la municipalité de Hope Town » à l'Annexe D « Territoires d'intérêt, contraintes et infrastructures du territoire de la municipalité de Hope Town » ainsi que tous les numéros de plan « TI-2008-08.11 » par « TI-2016-08.11 » dans le libellé du texte.

De remplacer le plan numéro IE-2008-26 « Cartographie afférente à la réglementation relative à l'implantation d'éolienne sur le territoire de la MRC de Bonaventure » par le plan numéro IE-2022.1-26 « Cartographie afférente à la réglementation relative à l'implantation d'éolienne sur le territoire de la MRC de Bonaventure » à l'Annexe E « Cartographie : réglementation sur l'implantation d'éolienne sur le territoire de la MRC » ainsi que tous les numéros de plan « IE-2008-26 » par « IE-2022.1-26 » dans le libellé du texte ce, conformément au Schéma d'aménagement et développement durable révisé de la MRC de Bonaventure;

QU'IL sera possible d'en faire la consultation au bureau de la municipalité de Hope Town aux heures ordinaires de bureau, sur le site web de la municipalité de Hope Town à l'adresse suivante : <https://municipalitehopetown.ca>. Vous pouvez envoyer vos commentaires par courrier électronique à l'adresse courriel suivante : dg@municipalitehopetown.ca ou par courrier à la municipalité à l'adresse postale suivante : 209, route 132 Ouest Hope Town (Qc) G0C 3C1;

QU'au cours de cette assemblée publique, l'inspecteur municipal expliquera le projet de Règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet et qui aura lieu le 30 mars, à compter de 19 h 30, à la salle municipale;

Donné à Hope Town, ce 11^e jour de mars 2026.


Sonia Aspirot DG – Greffière-trésorière